Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-286100029-20260522-202605227-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/05/2026

CDG 61
Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Orne

ARRETE n° 2026/05/22-7
portant liste d'aptitude au grade d'AGENT DE MAITRISE
au titre de la promotion interne

Le Président du Centre de gestion,

Vu le Livre Ier du code général de la Fonction Publique relatif aux droits et obligations des fonctionnaires,
Vu les articles L 523-1 et L 523-3 à L 523-6 du code général de la Fonction Publique relatifs à la promotion interne dans la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maitrise territoriaux,
Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
Vu le décret 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale
Considérant les attestations établies par le CNFPT précisant que les agents ont accompli la totalité de leurs obligations de formation de professionnalisation pour la période révolue,
Considérant que les agents remplissent les conditions statutaires exigées,
Considérant les Lignes Directrices de Gestion (5) au titre de la promotion interne arrêtées par le Président du Centre de Gestion le 16 décembre 2025,

Arrête :

Article 1 – Liste d'aptitude : La liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maitrise, ouvert aux agents remplissant les conditions d'ancienneté, prévue à l'article 6 (1°) du décret portant statut particulier des agents de maitrise est établie comme suit pour l'année 2026 :

- Mme Isabelle BEN ICHE, adjoint technique principal de 1ère classe, Terres d'Argentan Interco,
- M. Pascal BOITARD, adjoint technique principal de 2ème classe, SDIS
- Mme Cendrine CHEMIN, agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe, CDC des Pays de L'Aigle,
- M. Christophe CHRETIEN, adjoint technique principal de 2ème classe, Commune de Bagnoles de l'Orne Normandie,
- M. Frédéric CORDELOIS, adjoint technique principal de 1ère classe, CDC Andaine Passais,
- M. David DESECHALLIERS, adjoint technique principal de 1ère classe, CDC Andaine Passais,
- Mme Magali DUBOIS, agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe, Terres d'Argentan Interco,
- M. Vinvent GODEFROY, adjoint technique principal de 2ème classe, Commune d'Argentan,
- Mme Cyrille GUAIS, adjoint technique principal de 1ère classe, SDIS,
- M. Thierry HEBERT, adjoint technique principal de 1ère classe, Commune de Sablons sur Huisne,
- Mme Magali JAMES, agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe, Terres d'Argentan Interco,
- M. Olivier LECOINTE, adjoint technique principal de 1ère classe, Commune de La Ferté Macé.

La liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maitrise **suite à réussite à l'examen professionnel**, prévue à l'article 6 (2°) du décret portant statut particulier des agents de maîtrise est établie comme suit pour l'année 2026 :

- M. Arnaud MOREL, adjoint technique principal de 2ème classe, Commune de La Selle La Forge.

Article 2 : Durée d'inscription : La liste d'aptitude prend effet **au 1er juin 2026.** Elle est établie pour deux ans. Les lauréats qui n'auront pas obtenu de poste devront faire connaître au Centre de Gestion de l'Orne avant le 30 avril 2028 leur intention d'être maintenus sur la liste pour une troisième année et avant le 30 avril 2029 pour une quatrième année.

Article 3 - Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 4 - Exécution : La Directrice du Centre de Gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est transmis à Monsieur le Préfet de l'Orne et fera l'objet d'une publicité sur le site Internet du CDG 61.

Fait à Valframbert, le 22 mai 2026

Le Président,

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale
ORNE

Francis AIVAR